

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
Du Mardi 18 octobre 2022
Année scolaire : 2022 - 2023
Numéro de séance : 1
Date de convocation : 10/10/2021
Présidence de M. Joël MAILLOT
Quorum : 15 (29 membres)
Nombre des présents en début de séance : 22

Membres présents : M. Maillot – M^{me} Vabre - M. Choulet - M^{me} Barral - M^{me} Thiers - M. Moulain – M^{me} Delhoume
 M. Leneyle - M^{me} Hennequin - M^{me} Barnes - M. Menant - M^{me} Mornas - M^{me} Pizano - M^{me} Halbout - M^{me} Davin
 M^{me} Michel-Hourdiarne - M^{me} Prégermain - M^{me} Pradier - M^{me} Deléage - M^{me} Reynes - M. Hafdhi - M. Djahafi
 M. Mountasser

Membres excusés : M. Phelippeau – M^{me} Figuet - M^{me} Mehukaj-Mathieu - M. Vol - M. Loche - M^{me} Biousse - M^{me} Doisnel

Sommaire des questions traitées	Décision Avis (A) Vote (V) Extrait (E) Motion (M)	Numéro d'acte	Pièces jointes
			désignation
1. Compte rendu des opérations électorales			
2. Installation du conseil d'administration	Annexe 1
3. Règlement intérieur du conseil d'administration	V	ATNR N°1	Annexe 2
4. Approbation du procès-verbal du C.A. du 28 juin 2022	V		
5. Installation des instances :			
Conseil de discipline	Annexe 3
Désignation des membres du CESC	Annexe 4
Désignation des membres de la CHS	Annexe 5
Composition du conseil pédagogique			
Composition de la commission éducative	Annexe 6
6. Conventions et contrats :			
Convention de prise en charge (partielle) d'un élève de moins de 16 ans	V	ATR N°3	
Convention de prise en charge (complète) d'un élève de moins de 16 ans	V	ATR N°4	
Convention de prise en charge avec PJJ d'un élève de moins de 16 ans	V	ATR N°5	
Convention d'utilisation de la piscine Aloha	V	ATR N°6	
Convention avec la Sauvegarde 26	V	ATR N°7	
Contrat avec l'Institut Lumière	V	ATR N°8	
7. Budget prévisionnel voyage en Angleterre	V	ATR N°9	
8. Budget prévisionnel échange avec l'Allemagne	V	ATR N°11	
9. Délégation du CA au chef d'Etablissement pour la passation des marchés	V	ATR N°12	
10. Informations du chef d'établissement			
Vente de Chocoboules	V	ANTR N°13	
11. Questions diverses (7 questions)	V		

Points préliminaires :

- ◆ M. Maillot remercie l'ensemble des membres d'être présents pour cette séance.
- ◆ Monsieur Maillot, Principal, confirme que le quorum (mini 15/29) est atteint et déclare la séance ouverte à 17h50
- ◆ 22 votants en début de séance
- ◆ Secrétaire de séance : Mme Vabre

Ordre du jour du CA du mardi 18 octobre 2022 :

Ordre du jour modifié :

1. Compte rendu des opérations électorales
2. Installation du CA
3. Règlement intérieur du CA
4. Approbation du compte rendu du CA du 28 juin 2022
5. Installation des instances :
 - Conseil de discipline
 - Désignation des membres du CESC
 - Désignation des membres de la CHS
 - Composition du conseil pédagogique
 - Composition de la commission éducative
6. Contrats et conventions
7. Taux de reversement des charges communes du SRH
8. Budget prévisionnel de voyage en Angleterre
9. Budget prévisionnel de l'échange avec l'Allemagne
10. Délégation du CA au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle
11. Informations du chef d'établissement
12. Questions diverses, 7 questions ont été déposées :

- En prévision du voyage en Angleterre, il nous semblerait judicieux au niveau de l'équipe d'anglais de prévoir quelques ventes de « chocaboules » cet automne/hiver pour le compte du FSE. Seriez-vous d'accord pour l'organisation de ces ventes.

- Problème au niveau des toilettes : Pourquoi il n'y a qu'un seul lieu pour les filles et 2 pour les garçons ? Il y a un souci de sécurité, de propreté. Certains élèves ne vont pas aux toilettes de la journée à cause de cela. Cela peut devenir très problématique et relève d'un problème de santé publique (risque d'infection urinaire par exemple). Le point peut être éventuellement abordé au CVC ? Est-ce qu'il est possible d'envoyer un sondage aux parents ?

- Notation par couleurs : les parents trouvent cela compliqué. Pour quelle raison n'y a-t-il plus de notes ? Pour ne pas traumatiser les enfants car c'est vu comme une sanction ? Est-ce qu'il est possible que les enseignants mettent une note en plus des couleurs ? D'après certains parents, le collège Monod est le seul sans notes.

- Poids du cartable : le cartable avoisine parfois les 10 kg ! Est-ce qu'il n'est pas possible de prendre des versions numérisées des manuels et les projeter en classe ? Cela éviterait aux élèves de prendre les manuels. D'ailleurs, concernant les livres, pourquoi faut-il les découvrir en fin d'année scolaire alors que c'est encore en bon état ?

- Certains élèves finissent 2 fois par semaine à 12h30. N'était-il pas prévu que cela ne soit qu'une seule fois par semaine ? Qu'en est-il d'ailleurs à la cantine pour ceux qui finissent à 12h30 ? Certains se plaignent de ne pas avoir assez de temps et de devoir manger en à peine 15 minutes. Pourquoi il n'y a pas les mêmes choses selon l'horaire de passage ? Certains déplorent un manque de quantité selon l'heure.

- Serait-il possible que les élèves ayant eu des problèmes d'ordre de la discipline, ayant été exclus ne puissent se présenter à l'élection ? Je prends l'exemple d'un élève de 4^{o7} qui a pu se présenter et a été élu alors que les

années précédentes il a été exclu et cumulé un incroyable nombre d'heures de retenue et a réitéré ses exploits dès la rentrée.

- Serait-il possible d'étudier la possibilité d'effectuer 1 ou 2 fois par an une formation/initiation aux premiers secours pour l'ensemble des élèves ?

1 Compte rendu des opérations électorales

Avant de procéder à la mise en place du nouveau conseil d'administration, M. Maillot fait un rappel des opérations électorales du jeudi 6 et vendredi 7 octobre 2022.

En ce qui concerne l'élection des représentants des parents d'élèves :

7 sièges à pourvoir

1 liste déposée, avec 14 candidates.

Inscrits : 1210

Votants : 387 (310 en 2021, 295 en 2020, 263 en 2019) soit 31,98% de participation (24,98% en 2021, 24,06% en 2020, 21,36% en 2019)

Bulletins blancs et nuls : 44

Suffrages exprimés : 343 (296 en 2021, 276 en 2020, 237 en 2019)

La liste « sans étiquette » obtient 343 voix (100%).

Sont élus :

Titulaires : Mme DAVIN Stéphanie ; Mme BIOUSSE Stéphanie ; Mme MICHEL-HOUDIARNE Hélène ; Mme PREGERMAIN Séverine ; Mme PRADIER Virginie ; Mme DELEAGE Léa ; Mme DOISNEL Isabelle

Suppléantes : Mme MERABTI Ismahane ; Mme VALETTE Marylène ; Mme BRESSAND Emmanuelle ; Mme REYNES Flore ; Mme CAMPORESI Cindy ; Mme GOBALSAMY Sandrine ; M^{me} TORLET Elisa

En ce qui concerne l'élection des représentants des élèves :

3 sièges à pourvoir (parmi les délégués des classes)

7 candidats

Inscrits : 58

Votants : 47 soit 81,03% de participation (71,2% en 2021)

Sont élus :

Titulaires : M. HAFDI Mehdi (4^{ème} 4) ; M. DJAHAFI Louey (4^{ème} 8) ; M. MOUNTASSER Abdessamad (4^{ème} 3)

Suppléants : M. HERBY Nathan (5^{ème} 3) ; M. ESTRABAUD Maxime (5^{ème} 7) ; M. BOHER Joshua (5^{ème} 7)

En ce qui concerne l'élection des représentants des personnels Administratifs, Sociaux et Santé, Techniques, Ouvriers, de service et de Laboratoire :

3 sièges à pourvoir

1 liste déposée, avec 4 candidats.

Inscrits : 21

Votants : 15 soit 71,43% de participation (54,55% en 2021, 70,6% en 2020, 82,8% en 2019)

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Sont élus :

Titulaires : M. COUDERC Philippe ; M. FAYARD Michel ; M^{me} PIZANO Véronique

Suppléante : M^{me} HALBOUT Sandrine

En ce qui concerne l'élection des représentants des personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance :

7 sièges à pourvoir

1 liste déposée, avec 14 candidats.

Inscrits : 70

Votants : 51 soit 72,86% de participation (75,71% en 2021, 60,5% en 2020, 68,5% en 2019)

Bulletins blancs et nuls : 0
Suffrages exprimés : 51

La liste obtient les 7 sièges.

Sont élus :

Titulaires : M. MOULAIN Stéphane ; M^{me} DELHOUME Nadège ; M^{me} HENNEQUIN Prune ; M. VOL Nicolas ; M. LOCHE Benoit ; M. LENEYLE David ; M^{me} BARNES Valérie

Suppléants : M. MENANT Axel ; M^{me} JONAS Raphaële ; M^{me} COUDEVILLE Tiffany ; M^{me} MORNAS Anne ; M^{me} ROUBY Fabienne ; M. FARNIER Laurent ; M^{me} GINEY'S Corinne

Le CA est composé de :

10 représentants élus pour les élèves et les parents.

10 représentants élus pour les personnels du collège.

5 membres de droit

2 représentants de la collectivité de rattachement (conseil départemental)

1 représentant de la municipalité et 1 communauté de commune (agglo de Montélimar)

Manque 1 personnalité qualifiée

Soit un total de 29 membres (un quorum à 15)

2 Installation du Conseil d'Administration

Monsieur le Principal procède à l'installation du conseil d'administration.

[ANNEXE 1 : liste nominative des différents membres](#)

3 Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Monsieur le Principal propose le règlement intérieur du C.A. ([Voir ANNEXE 2](#))

Mise au vote du règlement intérieur :

Votants :	22	Pour :	22	Contre :	0	Abstention :	0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ANTR-CA 22-23 - N°1							

Le règlement intérieur du conseil d'administration **est adopté.**

4 Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 juin 2022

Le PV a été envoyé aux membres du CA le 12 juillet 2022.

M. Maillot, demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques concernant ce procès-verbal.

Approbation du procès-verbal du 28 juin 2022 :

Votants :	22	Pour :	22	Contre :	0	Abstention :	0
------------------	-----------	---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

Le procès-verbal est approuvé.

5 Installation des instances :

Installation du conseil de discipline ([Voir ANNEXE 3](#))

Le conseil de discipline est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves l'ensemble des sanctions, à condition qu'elles figurent dans le règlement intérieur.

Validé par l'ensemble des membres du CA.

Désignation des membres du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (Voir ANNEXE 4)

Le C.E.S.C. est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégrée au projet d'établissement. Le CESC organise le partenariat en fonction des problématiques éducatives à traiter.

Sa composition regroupe : personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement, représentants des personnels enseignants, représentants des parents, représentants des élèves, représentants de la commune et de la collectivité de rattachement.

Les représentants des personnels enseignants, des parents et des élèves sont désignés par le chef d'établissement sur proposition des membres du conseil d'administration appartenant à leurs catégories respectives.

Le CESC peut associer à ses travaux les partenaires compétents susceptibles de contribuer utilement à la politique éducative et de prévention de l'établissement.

Validé par l'ensemble des membres du CA.

Désignation des membres de la commission hygiène et sécurité (Voir ANNEXE 5)

Une Commission Hygiène et Sécurité est obligatoire dans les collèges abritant une SEGPA (ateliers professionnels).

La commission d'hygiène et de sécurité fait toutes propositions utiles en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement, et notamment dans les ateliers.

Il est noté qu'aucun médecin scolaire n'a été désigné sur le secteur. L'établissement n'en bénéficie donc pas pour le moment.

Validé par l'ensemble des membres du CA.

Composition du conseil pédagogique

M. Maillot propose un conseil pédagogique élargi, ouvert à tous les intéressés en fonction des thématiques abordées.

Validé par l'ensemble du CA.

Composition et désignation des membres de la commission éducative (Voir ANNEXE 6)

La composition actuelle de la commission éducative arrêtée par le conseil d'administration est, en plus de l'élève concerné et ses représentants légaux : chef d'établissement ou un adjoint, conseillère principale d'éducation, un représentant des parents d'élèves, le professeur principal, en tant que de besoin l'AED chargé du suivi de la classe, les services médico-sociaux et toute autre personne dont la présence peut aider à éclairer la situation.

Les modalités de fonctionnement sont fixées par le règlement intérieur de l'établissement.

Elle participe notamment à la recherche d'une réponse éducative personnalisée s'agissant des élèves dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement. Elle assure, par ailleurs, le suivi de l'application non seulement des mesures de prévention et d'accompagnement mais également des mesures de responsabilisation.

Accord unanime du CA pour que la composition de la commission éducative reste inchangée.

6 Contrats et conventions

Présentation des conventions de partenariat pour les élèves de moins de 16 ans.

Rappel aux membres du CA de l'existence de ces conventions présentées chaque année et des possibilités qu'elles offrent.

6-1 Convention de prise en charge (partielle) d'un élève de moins de 16 ans

Cette convention permet, en partenariat avec le dispositif relais, d'adapter le parcours scolaire d'un élève en situation de décrochage. L'emploi du temps de l'élève au collège est adapté en concertation avec les propositions des partenaires.

Mise au vote de la convention :

Votants :	22	Pour :	19	Contre :	0	Abstention :	3
Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 22-23 - N°2							

La signature de cette convention **est approuvée.**

6-2 Convention de prise en charge (complète) d'un élève de moins de 16 ans

Cette convention permet, en partenariat avec le dispositif relais, d'adapter le parcours scolaire d'un élève en situation de décrochage avec une prise en charge complète du jeune pour une durée limitée en concertation avec les partenaires.

Mise au vote de la convention :

Votants :	22	Pour :	22	Contre :	0	Abstention :	0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 22-23 - N°3							

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité.**

6-3 Convention de prise en charge avec P.J.J. d'un élève de moins de 16 ans

Cette convention permet, en partenariat avec le dispositif relais, d'adapter le parcours scolaire d'un élève en situation de décrochage avec une prise en charge et/ou accompagnement par la PJJ (Protection Judiciaire Jeunesse) du jeune pour une durée limitée en concertation avec les partenaires.

Mise au vote de la convention :

Votants :	22	Pour :	22	Contre :	0	Abstention :	0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 22-23 - N°4							

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité**

6-4 Convention d'utilisation de la piscine Aloha

18h16 → Arrivée de Mme Michel-Houdiarne

Convention détaillant les modalités de mise à disposition par la communauté d'agglomération « Montélimar-Agglomération » de la piscine Aloha. Cette convention est accompagnée du planning d'utilisation de la piscine. Le tarif de la location de la ligne d'eau est de 26.50 € l'heure, le bassin a 4 lignes d'eau donc le coût est de 106 € l'heure de location.

Pour information, sur la période janvier à juin 2022, il y a eu 47h de location, soit 4 982 € de location piscine.

Mise au vote de la convention :

Votants :	23	Pour :	23	Contre :	0	Abstention :	0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 22-23 - N°5							

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité**

6-5 Convention avec la Sauvegarde 26

Convention pour la mise en place dans le cadre d'un partenariat de mesures de responsabilisation, mesures alternatives à la sanction. Il s'agit de reconduire le partenariat existant et fonctionnant.

Mise au vote de la convention :

Votants :	23	Pour :	23	Contre :	0	Abstention :	0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 22-23 - N°6							

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité.**

6-6 Convention avec l'Institut Lumière

Travail mené avec des élèves de 3^{ème} et de 4^{ème} dans le cadre du projet libre « Semaine citoyenne », sur les dangers d'internet le 17 et le 23 mars 2023 pour les élèves de 3^{ème} puis la publicité : les techniques de manipulation le 14 mars sur le niveau 4^{ème}.

Coût total des interventions : 870 €.

Débat sur la « qualité » de l'intervenant (langage, posture etc...). L'objectif de cette année sera de conforter ou pas l'impression ressentie l'année passée et demander si possible un autre intervenant.

Mise au vote de la convention :

Votants :	23	Pour :	23	Contre :	0	Abstention :	0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 22-23 - N°7							

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité.**

7 Taux de reversement des charges communes du SRH

Mme Barral présente le taux de reversement des charges communes depuis le service SRH vers le service ALO, qui est un pourcentage des recettes réalisées au SRH.

Le Département 26 préconise ce taux entre 10 et 35% des recettes du SRH. Le collège Monod a un taux à 19%. Il est proposé aux membres du CA de maintenir ce taux de 19% pour l'année 2023.

Mise au vote du taux de reversement des charges communes du SRH :

Votants :	23	Pour :	23	Contre :	0	Abstention :	0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ANTR-CA 22-23 - N°8							

Le taux de reversement des charges communes du SRH **est approuvé à l'unanimité**

8 Budget prévisionnel de voyage en Angleterre

Madame Barral présente le séjour (programme joint aux pièces préparatoires au CA) qui se déroulera du dimanche 23 avril au vendredi 28 avril 2023 :

Coût famille : 389,20€ - Coût accompagnateur : 419,21€ soit un total de 2096,05€ pour le collègue.

Questions et discussion autour du tarif élevé (+ passeport) pour certaines familles. Des aides peuvent être demandées auprès du fonds social de l'établissement, et le paiement pourra être fait en 4 fois.

Mise au vote de la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Angleterre :

Votants :	23	Pour :	23	Contre :	0	Abstention :	0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 22-23 - N°9							

La programmation et les modalités de financement du voyage scolaire en Angleterre **sont approuvées à l'unanimité.**

9 Budget prévisionnel de l'échange avec l'Allemagne

Madame Barral présente le séjour d'échange avec l'Allemagne à Ravensburg qui se déroulera du mercredi 30 novembre au 9 décembre 2022, pour 7 élèves de Monod avec 11 élèves du collège Europa.

Les correspondants allemands viendront à Montélimar du 26/04 au 5/05/2023.

Coût famille : 168,02€ - Coût accompagnateur : 412,31€.

Mise au vote de la programmation et les modalités de financement de l'échange avec l'Allemagne :

Votants :	23	Pour :	23	Contre :	0	Abstention :	0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 22-23 - N°10							

La programmation et les modalités de financement de l'échange avec l'Allemagne **sont approuvées à l'unanimité.**

10 Délégation du CA au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Madame Barral présente cette délégation : elle permet au chef d'établissement de signer directement des contrats à incidence financière sur l'année civile 2023. L'autorisation est valable pour l'exercice 2023 uniquement.

Mise au vote de cette délégation :

Votants :	23	Pour :	23	Contre :	0	Abstention :	0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 22-23 - N°11							

Les membres du CA **donnent délégation** au chef d'établissement

11 Informations du Chef d'établissement

Sont actuellement inscrits pour cette rentrée 735 élèves (740 en 2021, 742 en 2020, 723 en 2019, 708 en 2018) soit un effectif total stable par rapport à l'année dernière à cette même période.

149 élèves en 6^{ème} : dont 1 groupe en SEGPA avec 14 élèves et 5 classes pour 135 élèves dont 7 ULIS

194 élèves en 5^{ème} : dont 2 groupes en SEGPA avec 26 élèves et 6 classes pour 162 élèves dont 4 ULIS

192 élèves en 4^{ème} : dont 2 groupes en SEGPA avec 32 élèves et 6 classes pour 164 élèves dont 4 ULIS

200 élèves en 3^{ème} : dont 2 groupes en SEGPA avec 27 élèves et 6 classes pour 173 élèves dont 10 ULIS

Pour le brevet série générale :

Tous les élèves de 3^{ème} hors SEGPA ont été présentés au DNB série générale.

Les résultats sont bons avec 103 élèves admis sur 124 présents soit environ 83% de réussite (27TB - 21B - 31AB). (87,5% pour la Drôme et 89,1% pour l'Académie).

Les cinq élèves de SEGPA présentés au DNB Pro l'ont obtenu (100% de réussite - 71,6% Drôme et 76,3% académie) (1B - 4AB).

Au CFG, 33 élèves présentés : 30 reçus (90,9%) (dont tous les ULIS 6/6) et 3 refusés 9,1%.

Valorisation de la réussite → Cérémonie de remise des diplômes vendredi 18 novembre

Orientation fin de 3^{ème} :

M. Maillot salue une nouvelle fois la grande qualité du travail effectué par les professeurs principaux de 3^{ème} tout au long de l'année. Pour la deuxième année, nous avons utilisé les applications informatiques :

Le TSO (TéléService Orientation) permet la saisie des vœux d'orientation provisoires au 2^{ème} trimestre.

Le TSA (TéléService Affectation) permet de saisir les vœux définitifs d'orientation (dès début mai) en précisant les établissements de formation, les lycées et les formations (pour la voie professionnelle).

Le téléservice permet également aux parents des élèves de 3^{ème} d'accéder à la décision d'orientation du conseil de classe au 3^{ème} trimestre ainsi qu'à l'affectation de leurs enfants en lycée (notification en juin). Il leur permet aussi d'inscrire leurs enfants dans le lycée d'affectation en classe de 2^{nde} ou en 1^{ère} année de CAP à la rentrée scolaire.

Il remercie dans cette réussite M^{me} Vabre qui a su assurer un suivi et l'accompagnement des familles dans la saisie.

Bilan de l'orientation

Sur 30 élèves en 3^{ème} SEGPA :

2^{nde} pro (13,8%)

CAP (86,2%) dont 6 contrats d'apprentissage en CAP

Sur 129 élèves de 3^{ème} générale, :

86 élèves en 2^{nde} GT (66,7%)

24 élèves 2^{nde} Pro (18,6%)

14 → 1^{ère} année CAP (10,9%) en formation initiale ou en apprentissage ou privé

1 élève en 3^{ème} Prépa Métiers

2 redoublements

2 non affectés nous en avions 7 l'année dernière au même instant

Un premier exercice d'évacuation incendie sur l'ensemble des bâtiments a été réalisé jeudi 22 septembre. Il s'est déroulé dans de bonnes conditions. Les élèves et les personnels l'ont réalisé avec sérieux. Il est rappelé que cet exercice permet de faire remonter les points à améliorer et à adopter les bons réflexes en cas d'évacuation.

La particularité de cet exercice a été l'implication des cadets de la sécurité civile dans la réalisation et l'observation.

Un deuxième exercice sera programmé au 2^{ème} trimestre.

Un exercice de mise à l'abri (activation du PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté) sera réalisé avant les congés de Noël.

Le stage des élèves de 3^{ème} se déroulera la semaine du 28 novembre au 2 (ou 3) décembre.

La formation des délégués de classe est prévue du 21 au 25 novembre

La journée portes ouvertes se déroulera samedi 1^{er} avril au matin. Elle permettra de montrer la qualité des travaux et actions réalisés par les élèves et les équipes du collège. C'est un moment fort pour promouvoir l'établissement.

Le projet de lutte contre le harcèlement débute. Il concerne directement les élèves de 6^{ème} et les élèves de 4^{ème}. Des actions complémentaires se dérouleront lors des semaines de la citoyenneté du 13 au 24 mars 2023.

La reconduction du projet, Cadets de la Sécurité Civile est pour l'instant en attente de reconduction.

12 Questions diverses

Questions des représentants des personnels enseignants et d'éducation :

- En prévision du voyage en Angleterre, il nous semblerait judicieux au niveau de l'équipe d'anglais de prévoir quelques ventes de « chocaboules » cet automne/hiver pour le compte du FSE. Seriez-vous d'accord pour l'organisation de ces ventes.

Mise au vote de l'autorisation de vendre des « chocaboules » lors des récréations :

Votants :	23	Pour :	23	Contre :	0	Abstention :	0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ANTR-CA 22-23 - N°12							

La vente de « chocaboules » **est approuvée à l'unanimité**

Questions des représentants des parents d'élèves :

- Problème au niveau des toilettes : Pourquoi il n'y a qu'un seul lieu pour les filles et 2 pour les garçons ? Il y a un souci de sécurité, de propreté. Certains élèves ne vont pas aux toilettes de la journée à cause de cela. Cela peut devenir très problématique et relève d'un problème de santé publique (risque d'infection urinaire par exemple). Le point peut être éventuellement abordé au CVC ? Est-ce qu'il est possible d'envoyer un sondage aux parents ?

S'il y a 1 seul lieu pour les filles, ce lieu regroupe davantage de cabines que les 2 lieux à disposition des garçons. Ainsi, il y a 6 cabines pour les filles et 5 pour les garçons.

Les représentants des parents estiment que cela est trop faible comparé aux obligations de l'employeur dans le privé ou il convient de prévoir :

de 1 à 19 femmes : 1 cabinet d'aisance ; de 20 à 39 femmes : 2 cabinets d'aisance ; de 40 à 59 femmes : 4 cabinets d'aisance....

Et pour les hommes, de 1 à 19 : 1 cabinet d'aisance ; de 20 à 39 hommes : 1 cabinet d'aisance + 1 urinoir ; de 40 à 59 hommes : 2 cabinets d'aisance + 2 urinoirs (etc.).

Nous semblons bien loin du compte... Qu'en est-il des conditions d'hygiène ? Les élèves affirment éviter d'aller aux toilettes... Qu'en pense le département ?

Il est rappelé que les toilettes sont nettoyées très régulièrement après chaque récréation et en fin de journée.

Les toilettes seront entièrement revues lors de la restructuration du collège.

Question d'un parent : Combien d'années faudra-t-il encore attendre ?

- Notation par couleurs : les parents trouvent cela compliqué. Pour quelle raison n'y a-t-il plus de notes ? Pour ne pas traumatiser les enfants car c'est vu comme une sanction ? Est-ce qu'il est possible que les enseignants mettent une note en plus des couleurs ? D'après certains parents, le collège Monod est le seul sans notes.

Le choix a été fait par le chef d'établissement. Depuis mon arrivée au collège Monod, j'avais évoqué, dès ma première réunion de rentrée avec les équipes pédagogiques, ce passage en évaluation par compétences qui existait déjà en 6^{ème} et qui méritait d'être généralisée à l'ensemble des niveaux. La crise sanitaire a beaucoup retardé cette évolution. Aujourd'hui je confirme ce choix. Cependant, en 3^{ème} les enseignants qui le souhaitent pourront conserver la double

évaluation (compétences et notes). Dans le cadre du DNB et de l'orientation, ce sont les niveaux de compétences qui sont pris en compte.

- Poids du cartable : le cartable avoisine parfois les 10 kilogrammes ! Est-ce qu'il n'est pas possible de prendre des versions numérisées des manuels et les projeter en classe ? Cela éviterait aux élèves de prendre les manuels. D'ailleurs, concernant les livres, pourquoi faut-il les découvrir en fin d'année scolaire alors que c'est encore en bon état ? Une maman assure avoir pesé le sac de son enfant à plus de 13kg.

Le manuel projeté est déjà utilisé par un certain nombre d'enseignants. Effectivement, retirer une couverture en bon état peut interroger sur le gaspillage et le développement durable.... Ne faudrait-il pas attribuer les salles par discipline pour y stocker les manuels ?

- Certains élèves finissent 2 fois par semaine à 12h30. N'était-il pas prévu que cela ne soit qu'une seule fois par semaine ? Qu'en est-il d'ailleurs à la cantine pour ceux qui finissent à 12h30 ? Certains se plaignent de ne pas avoir assez de temps et de devoir manger en à peine 15 minutes. Pourquoi il n'y a pas les mêmes choses selon l'horaire de passage ? Certains déplorent un manque de quantité selon l'heure.

Effectivement, le choix de finir à 12h30 est lié aux contraintes d'option et d'emploi du temps dans lesquels nous souhaitons absolument intégrer le soutien et l'heure de vie de classe.

3^{ème} : 1 classe (option handball)

4^{ème} : Non superposabilité LV2 (All et Esp.) ; Latin

5^{ème} : 1 classe (1 semaine sur 2 pour libérer complètement l'après-midi)

Les 6^{èmes} ont tous la pause méridienne complète d'1h30

Cela a un avantage : échelonner davantage le passage à la restauration scolaire.

Les élèves ont en général largement le temps de déjeuner.

Il y a eu effectivement quelques difficultés à gérer les quantités proposées au choix.

- Serait-il possible que les élèves ayant eu des problèmes d'ordre de la discipline, ayant été exclus ne puissent se présenter à l'élection ? Je prends l'exemple d'un élève de 4^{ème}7 qui a pu se présenter et a été élu alors que les années précédentes il a été exclu et cumulé un incroyable nombre d'heures de retenue et a réitéré ses exploits dès la rentrée.

Il n'y a légalement aucune réglementation interdisant un élève à se présenter lors des élections des délégués de classes. Cependant, un élève sanctionné ne peut plus siéger lors de certaines instances. Il est important de rappeler aux élèves avant les élections que le délégué est le représentant de la classe, de l'image de celle-ci.

- Serait-il possible d'étudier la possibilité d'effectuer 1 ou 2 fois par an une formation/initiation aux premiers secours pour l'ensemble des élèves ?

Le projet du collège depuis plus de 3 ans est de former une équipe de « formateurs PSC1 ». Après 3 années d'attente, notre demande a été entendue. Ainsi cette année 3 enseignants vont suivre la formation et devenir formateurs. Nous espérons pouvoir former encore 1 à 3 autres personnes. Ainsi cela permettra de former l'ensemble des élèves de 4^{ème} chaque année ainsi que les personnels volontaires du collège.

M. Maillot remercie les membres du conseil pour la qualité des échanges et donne la date retenue pour le prochain CA : le jeudi 24 novembre à 17h45 qui sera consacré majoritairement au budget prévisionnel 2023.

Fin de séance à 19 h 55



Le secrétaire de séance

Mme Vabre

Le Président de séance,

J. Maillot